



Chindrieux

CHIOT

Certifié conforme par M le Président et vu
pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du
21/06/2022 approuvant le PLUi de la
Communauté de Communes de
Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 500	PROCEDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le 25/02/2020		
	Approuvé le 21/06/2022		

Zonage

Zonage

Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU

- Zone humide à protéger
 - Zone humide RAMSAR à protéger
 - Zone NATURA2000
 - Zone ZNIEFF type I
 - Site inscrit
 - Corridor biologique
 - Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L 151-34 1°

- #### Inconstructibilité (galeries souterraines)

Informations

- ## Informations

Périmètre de protection immédiat de cap

viaRhonda

- Cadastre
 - Parcelles
 - Bâti dur
 - Bâti léger

